

Compte-rendu de la réunion
du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jacques DUBOIS, Maire

Etaient présents : *Dubois Jacques, Druon Odile, Gollunski Carole, Defaut Pascal, Robert Francis, Dufernez Géry, Delfolie Wattiez Jocelyne, Caron Marie-Christine, Laurent Marie-Dominique, Petit Christophe, Lemay Anne, Deroo Matthieu, Sénéchal Valentin, Lecoivre Francine,*

Absents excusés : *Demonchy David ayant donné pouvoir à Lecoivre Francine*

M. VALENTIN Sénéchal a été élu secrétaire

60- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL

Compte - rendu de la dernière réunion de conseil en date du 30 Juillet 2021.
Approuvé à l'unanimité
(MM DUFERNEZ et PETIT absents lors du vote de cette délibération).

61- COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL.

Installation de Monsieur Francis ROBERT comme conseiller municipal en remplacement de Monsieur Dominique FAZIO, dont la démission de ses fonctions d'adjoint et de son mandat de conseiller municipal a été acceptée par M. le Préfet par courrier du 29 juin 2021.

Le poste d'adjoint au maire reste vacant, chacun des adjoints se trouvant à un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions sera promu d'un rang au tableau du conseil.

Le conseil en a pris note.

62- PROJET DE REHABILITATION DE L'ANCIENNE ECOLE PRIMAIRE EN CABINET MEDICAL : ATTRIBUTION DU MARCHÉ.

- « SJD Bâtiment » pour le lot n° 1 (Gros œuvre étendu) est de :
 - Marché de base : 236.018,58 € HT
 - PSE1 : 6.666,82 € HT
 - PSE2 : 7.476,81 € HT
- « Hainaut Electricité » pour le lot n° 2 (Electricité) est de :
 - Marché de base : 35.000,00 € HT
- « MRB Caloresco » pour le lot n° 3 (Chauffage sanitaires) est de :
 - Marché de base : 36.660,00 € HT
- « SDL » pour le lot n° 4 (Peinture, revêtement de sol) est de :
 - Marché de base : 17.015,00 € HT

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne école primaire en cabinet médical avec les entreprises.

63 A- RETRAIT DE LA COMMUNE DE LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN
Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

PAR 15 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la commune de LIEZ (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ».

63 B- RETRAIT DE LA COMMUNE DE GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN
Compétence C5 « Défense Extérieure Contre l'Incendie »

PAR 15 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la commune de GUIVRY (Aisne) du SIDEN-SIAN pour la compétence C5 « *Défense Extérieure Contre l'Incendie* ».

63 C- RETRAIT DE LA COMMUNE DU TERNOIS DU SIDEN-SIAN POUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'AUXI-LE-CHATEAU (PAS-DE-CALAIS)
COMPETENCE C3 « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF »

PAR 15 VOIX POUR (dont 1 pouvoir)

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la Communauté de Communes du Ternois du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) pour la Compétence C3 « *Assainissement Non Collectif* ».

63 D -RETRAIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VALENCIENNES
METROPOLE DU SIDEN-SIAN POUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE
MAING (Nord) COMPETENCE C1 « EAU POTABLE »

PAR 15 VOIX POUR,

Le Conseil Municipal, accepte le retrait de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole du SIDEN-SIAN pour le territoire de la commune de MAING (Nord) pour la Compétence C1 « *Eau Potable* ».

64- RETRAIT DE LA DELIBERATION N° 54/2021 DU 30 JUILLET 2021 RELATIVE A LA SUPPRESSION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION.

Approuvé à l'unanimité par 15 voix pour

65- LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS DE TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 12 voix pour (taux 60 %) et 3 voix pour (90 %)

- décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 60 % de la base imposable, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

66- BP 2021 : VIREMENT DE CREDITS.

. Section de Fonctionnement :

Dépenses : art 65541 : Contributions aux
fonds de compensation des charges territoriales - 32.249 €

Dépenses : article 673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs) : + 8.249 €

Dépenses : article 678 : Autres charges exceptionnelles : + 24.000 €

Approuvé à l'unanimité

67- ALSH TOUSSAINT 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

◆ DECIDE

√ de mettre en place un accueil de loisirs sans hébergement pour les vacances de toussaint 2021 pour les enfants de 3 à 11 ans et les adolescents de 12 à 14 ans, avec un horaire d'accueil pour les centres des petites vacances scolaires, soit : tous les jours sauf samedi et dimanche de 9 h à 17 h.

Une garderie sera mise en place pour la tranche horaire de 7 h 30 à 9 h, selon le nombre de demande, une garderie pourrait éventuellement être mise en place le soir à partir de 17 h et jusque 18 h 30. Le tarif de la garderie est de 1,50 €.

√ d'appliquer aux familles le tarif forfaitaire suivant :

1) Pour les enfants de 3 à 11 ans aux vacances de toussaint 2021 : du 25 octobre au 05 Novembre 2021

Catégories	1 enfant Forfait 1 semaine	1 enfant Forfait 2 semaines	2 enfants Forfait 1 semaine	2 enfants Forfait 2 semaines	3 enfants et + Forfait 1 semaine	3 enfants et + Forfait 2 semaines
<u>Revenus du foyer *</u> Inférieurs ou égaux à 15.000 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	1ère semaine 30 € 2ème semaine 24 €	54 €	1ère semaine 28 € 2ème semaine 23 €	51 €	1ère semaine 26 € 2ème semaine 21 €	47 €
Compris entre 15.001 € et 25.000 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	1ère semaine 36 € 2ème semaine 29 €	65 €	1ère semaine 34 € 2ème semaine 28 €	62 €	1ère semaine 31 € 2ème semaine 25 €	56 €
Supérieurs à 25.001 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	1ère semaine 39 € 2ème semaine 32 €	71 €	1ère semaine 37 € 2ème semaine 30 €	67 €	1ère semaine 35 € 2ème semaine 28 €	63 €
Extérieurs à la commune	1ère semaine 78 € 2ème semaine 63 €	141 €	1ère semaine 73 € 2ème semaine 59 €	132 €	1ère semaine 67 € 2ème semaine 55 €	122 €

2) Pour les ados de 12 à 14 ans inscrits au collège aux vacances de toussaint 2021 : du 25 octobre au 05 Novembre 2021

Catégories	1 enfant Forfait 1 semaine	1 enfant Forfait 2 semaines	2 enfants Forfait 1 semaine	2 enfants Forfait 2 semaines	3 enfants et + Forfait 1 semaine	3 enfants et + Forfait 2 semaines
<u>Revenus du foyer</u> * Inférieurs ou égaux à 15.000 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	^{1ère} semaine 38 € ^{2ème} semaine 31 €	69 €	^{1ère} semaine 36 € ^{2ème} semaine 29 €	65 €	^{1ère} semaine 34 € ^{2ème} semaine 28 €	62 €
Compris entre 15.001 € et 25.000 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	^{1ère} semaine 43 € ^{2ème} semaine 35 €	78 €	^{1ère} semaine 41 € ^{2ème} semaine 33 €	74 €	^{1ère} semaine 38 € ^{2ème} semaine 31 €	69 €
Supérieurs à 25.001 € (Nivelle + enfant extérieur mais scolarisé à Nivelle + enfant extérieur dont les grands parents habitent Nivelle)	^{1ère} semaine 48 € ^{2ème} semaine 39 €	87 €	^{1ère} semaine 46 € ^{2ème} semaine 37 €	83 €	^{1ère} semaine 43 € ^{2ème} semaine 35 €	78 €
Extérieurs à la commune	^{1ère} semaine 103 € ^{2ème} semaine 83 €	186 €	^{1ère} semaine 98 € ^{2ème} semaine 80 €	178 €	^{1ère} semaine 93 € ^{2ème} semaine 75 €	168 €

- √ Activités : de prendre en charge le coût des activités et de leur transport si nécessaire :
- √ Restauration : de confier la fourniture des repas à un traiteur.
- √ Recrutement des animateurs : de recruter les animateurs diplômé BAFA

Approuvé à l'unanimité.

68- CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD : SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE A LA CREATION DE STOPS, A L'AMENAGEMENT DE 4 ECLUSES ET D'UN ILOT CENTRAL ET A LEUR ENTRETIEN ULTERIEUR.

Approuvé à l'unanimité

69- CIMETIERE : LE TARIF DES CAVURNES.

Les cavurnes seront vendus selon le tarif ci-après :

1 cavurne pouvant contenir 4 urnes : 420 €
Concession pour 50 ans : 80 €

14 voix pour, 1 abstention

70- REPAS DES AINES.

Le Conseil Municipal après discussion et après en avoir délibéré par 15 voix pour (dont 1 pouvoir) décide de reporter le repas des aînés au 13 Mars 2022.

71- DEMANDE DE SUBVENTION

- Association ELA-Association européenne contre les Leucodystrophies (demande de subvention d'un montant de 150 €)

Approuvé à l'unanimité.

70 -QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

√ **Noréade** : Coupure d'eau, Rue Achille Dufresne, uniquement le mercredi pour éviter la fermeture des écoles ;

√ **Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021** : Une note explicative sera rédigée pour distribution aux administrés.

√ **Conseil des jeunes** : Premier Conseil des jeunes le 12 octobre 2021

√ **Projet d'armoire à livres** : Installation d'une armoire à livres, emplacement à définir.

√ Arrivée du médecin généraliste dans les locaux de l'ancienne mairie, Rue Le Rivage : Le médecin généraliste s'est installé dans le bâtiment de l'ancienne mairie.

73- VENTE DE L'ANCIENNE ECOLE MATERNELLE RUE DES FOSSES

- Vente de l'ancienne école maternelle, du parking et de l'aire de jeux à la SCI AMR, pour un montant global de 220.000 €.
- Autorise Monsieur le Maire à entamer les formalités pour cette opération, à signer l'acte de vente et tous les documents se référant à cette vente.

Approuvé à l'unanimité par 15 voix pour

Lu et approuvé
Le Maire,
Jacques DUBOIS



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jacques Dubois", is written over the printed name.